

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CODEV PAYS BARVAL

2024

SOMMAIRE

Avant-propos – Le CODEV c'est quoi ?

Les différents temps du CODEV

Les avis et contributions rendus

Invitations et réunions

Chiffres clés

Perspectives 2025

Annexe



Avant-Propos

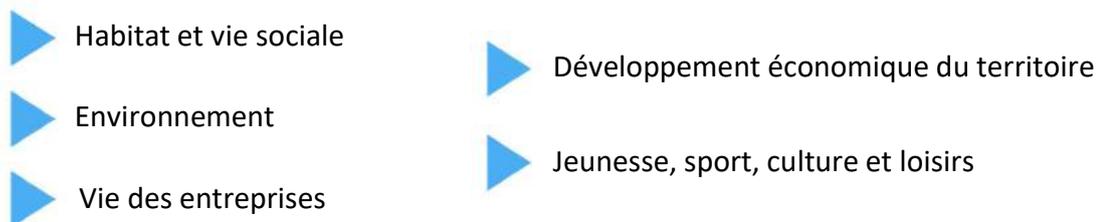
Installé le 4 octobre 2021 dans sa nouvelle composition, le Conseil de Développement du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre a exercé en 2024 son activité pour l'ensemble du Pays BARVAL, dans le respect des équilibres territoriaux et des attendus de la loi, à l'échelle des 3 EPCI (la COBAS, la COBAN et la CDC du Val de l'Eyre).

Pour rappel, le conseil de développement

- ❖ Contribue à l'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation des projets de territoire ;
- ❖ Émet un avis sur les documents de prospective et de planification (PLUI, SCOT, PLH, PDU...);
- ❖ Contribue à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce territoire.

Le CODEV développe 5 axes de travail au service du territoire et de ses habitants :



Le CODEV c'est quoi ?

Espace pertinent d'échange et de dialogue, le Conseil de Développement délibère en réunion plénière. Ses travaux sont préparés en comité d'animation et par les commissions spécialisées qui exercent une mission permanente de veille sur les sujets de leur compétence.



JANVIER



Présentation en plénière le 8 janvier à MIOS

Réunion des 5 commissions

Préparation de l'avis

Comité d'Animation



FÉVRIER

Avis rendu en plénière le 5 février à LANTON



MARS

Calage de la formation-action sur la prospective



Participation du Président en visio à l'AGE pour modification des statuts pour une meilleure représentation du territoire



AVRIL



Réunion plénière
Présentation du
Parc Naturel
Marin du Bassin
d'Arcachon
Le 16 avril à
Gujan



En réunion plénière le 16
avril à GUJAN



MAI



GT prospective 1^{ère}
séance méthodologie et
approche de la recherche
des variables clés
Le 27 mai à LA TESTE DE
BUCH



Comité d'animation pour
préparation des réunions
plénières de juin
le 13 mai à Biganos



JUIN

Réunion plénière
Présentation du
Lycée de la mer
en plénière le 3
juin à Gujan



Réunion plénière
Présentation du
PCAET et
constitution GT pour
aider le SYBARVAL à
mobiliser la
population le 20 juin
à Lanton

Déjeuner du Comité
d'Animation avec les
Présidents des 3 EPCI le
21 juin à AUDENGE



2^{ème} séance GT prospective sur les variables-clés de la démographie et de l'habitat



Rencontre Régionale des CODEV de Nouvelle-Aquitaine à Mont-de-Marsan
Le 28 juin



JUILLET



AOÛT



Accueil des nouveaux membres du collège habitants COBAN par le Président
Le 30 août à Lanton



SEPTEMBRE

Comité d'Animation pour élaboration du programme de travail 18 prochains mois
Le 9 septembre à Mios



3^{ème} séance GT prospective sur variables-clés de l'économie, l'emploi et la formation
Le 30 septembre à BA2E

Réunion plénière
Accueil des nouveaux membres du collège habitants COBAN
Présentation des missions du CEA ceta
Le 17 septembre à BA2E



OCTOBRE



Réunion plénière
Dialogue avec les
Présidents des 3
EPCI point étape du
fonctionnement du
CODEV le 8 octobre
à Biganos



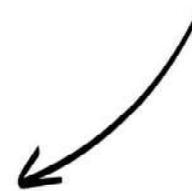
4^{ème} séance GT
prospective sur variables-
clés de la mobilité
Le 17 octobre à BA2E



NOVEMBRE



5^{ème} séance GT
prospective sur
l'interaction entre les 3
variables
Le 25 novembre à BA2E



1^{ère} séance GT PCAET le
18 novembre à Mios



DECEMBRE



2^{ème} séance GT PCAET le
19 décembre à Biganos

Réunion plénière
Présentation des
compétences du
SIBA le 9
décembre à Mios



LES AVIS ET CONTRIBUTIONS RENDUS

Au cours de l'année 2024, le Conseil de développement a émis un avis et s'est acculturé sur les sujets suivants:

- ❖ le PLUiH du Val de l'Eyre avec un avis rendu
- ❖ Formation-action sur la démarche prospective
- ❖ Le lycée de la mer de Gujan-Mestras
- ❖ Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon
- ❖ Le PCAET par le SYBARVAL avec une contribution rendue début janvier 2025
- ❖ Le CEA/Cesta à Le Barp
- ❖ Les eaux usées et pluviales par le SIBA

98
MEMBRES
BÉNÉVOLES

5
COMMISSIONS
THEMATIQUES

779
VUES SUR LE
SITE INTERNET

1 AVIS et
7 SUJETS
APPROFONDIS

9
ASSEMBLÉES
PLÉNIÈRES

18 h
DE RÉUNIONS
PLÉNIÈRES

Répondre aux consultations

Suivre la mise en œuvre du SCOT

Continuer à bien documenter les membres sur le territoire

Préparer la rencontre Régionale des CODEV de Nouvelle-Aquitaine au Teich

Préparer le bilan de la mandature



ANNEXE 1 - REGLEMENT INTERIEUR



ANNEXE 2 - COMPOSITION DU COMITE
D'ANIMATION AU 31/12/2024



ANNEXE 3 - COMPOSITION DES 5 COMMISSIONS
AU 31/12/2024



ANNEXE 4 - REVUE DE PRESSE





RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I. UN CODEV MUTUALISÉ POUR 3 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

ARTICLE 1 – CADRE LÉGAL ANNEXE 3 - COMPOSITION DES 5 COMMISSIONS AU 31/12/2023

L'existence de cette instance, qui s'inscrit dans le cadre de la démocratie participative, est prévue depuis la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999.

Dernièrement, la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a fixé le cadre du fonctionnement des conseils de développement.

- Le Codev est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, et possible pour tout autre EPCI (par délibération) ;
- Des EPCI contigus peuvent créer un Codev commun, compétent pour l'ensemble du périmètre.

ARTICLE 2 – EN PAYS BARVAL

Depuis 2004, les EPCI : Cobas, Coban, et Communauté de communes du Val de l'Eyre se sont dotés d'un conseil de développement commun dans le cadre du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Au mois de décembre 2020, ces 3 EPCI ont décidé de poursuivre sur un Codev mutualisé à l'échelle du Pays BARVAL comprenant au total 98 sièges.

ARTICLE 3 – COMPÉTENCE TERRITORIALE

Le Codev est compétent sur le territoire du Pays BARVAL, qui compte 161 498 habitants (source INSEE-2019), à savoir :

- Les communes de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre : Belin-Beliet, Le Barp, Lugos, Saint-Magne, Salles.
- Les communes de la COBAN : Audenge, Andernos-les-Bains, Arès, Biganos, Lanton, Lège Cap Ferret, Marcheprime, Mios.
- Les communes de la COBAS : Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste de Buch, Le Teich.

ARTICLE 4 – COMPOSITION DU CODEV

Le Codev est composé de 3 collèges :

- Les représentants des structures collectives de la COBAN, de la COBAS et de la Communauté de commune du Val de l'Éyre : 58 membres dont :
24 représentants pour la Coban
24 représentants pour la Cobas
10 représentants pour le Val de l'Éyre
- Les représentants des structures externes : 14 membres
- Le collège des habitants : 23 membres dont :
10 habitants pour la Coban
10 habitants pour la Cobas
6 habitants pour le Val de l'Éyre

Ainsi, le Codev compte 98 membres qui siègent à parité de statut. Ces représentants de la société civile ne peuvent pas disposer d'un mandat électif sur le territoire concerné.

La désignation des membres tend vers la parité femmes-hommes et tient compte des classes d'âge de la population. Si une classe d'âge est insuffisamment représentée, ce qui peut être le cas des jeunes par exemple, par son fonctionnement le Codev veille au recueil méthodique des avis et des attentes de cette partie de la population.

II. ROLE DU CODEV POUR LE PAYS BARVAL

ARTICLE 5 – UNE INSTANCE CONSULTATIVE

Le Codev est une instance consultative qui peut émettre des avis, rédiger des motions et produire des contributions.

ARTICLE 6 – SAISINE

Le Codev effectue ses travaux sur saisine des Présidents du Pays BARVAL et/ou des EPCI qui le composent ou par auto-saisine sur des thématiques intéressant le territoire.

ARTICLE 7 – DOMAINE DE COMPETENCE

Le Codev :

- Contribue à l'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation des projets de territoire ;
- Émet un avis sur les documents de prospective et de planification : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements Urbains (PDU)... ;
- Contribue à la conception et à l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Il peut produire des contributions.

Au sein de ses commissions il exerce une veille sur toutes les questions relatives au développement du territoire.

COMPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION AU 31/12/2024

NOM, PRENOM	COLLEGE	COMMISSION
Bernard LERAT	Collège habitant COBAS	Président du Conseil de Développement
Françoise COINEAU	Collège habitant COBAS	Co-Président Commission "Habitat et Vie Sociale"
Gérard FABRE	Collège habitant CDC VE	Co-Président Commission "Habitat et Vie Sociale"
Jean-Philippe DUBOIS	Collège habitant COBAN	Co-Président Commission "Jeunesse, Sport, culture, loisirs"
Pierre DURAND	Structure collective COBAS	Co-Président Commission "Jeunesse, Sport, culture, loisirs"
Alain RAS	Collège habitant COBAS	Co-président Commission "Environnement"
Jean MAZODIER	Structure collective COBAN	Co-président Commission "Environnement"
Christophe ORAZIO	Structure collective COBAN	Co-président Commission "Environnement"
Laurent GEULIN	Structure collective COBAS	Co-président Commission "Vie des entreprises"
François AUDIBERT	Structure collective COBAN	Co-président Commission "Vie des entreprises"
Jean-Yves GAZARD-MAUREL	Structure extérieure	Co-président Commission "Développement économique du territoire"
Benoît MATYN	Structure collective COBAN	Co-président Commission "Développement économique du territoire"

COMPOSITION DES 5 COMMISSIONS AU 31/12/2024

COMMISSION "HABITAT ET VIE SOCIALE"

Françoise COINEAU	Collège habitant COBAS
Gérard FABRE	Collège habitant CDC VE
Madeleine ARVOR	Collège habitant COBAS
Catherine BILLARD	Collège habitant COBAS
Joël CABARDOS	Structure collective CDC VE
Cyril PERPINA	Structure collective COBAN
Pierre ESCASSUT	Collège habitant COBAS
Sylvain GASSIES	Collège habitant COBAS
Jean-Yves GAZARD-MAUREL	Structure extérieure
Sylvie GERAUT	Collège habitant COBAN
Bernard GUITTER	Structure collective COBAN
Yann HERRIAU	Collège habitant CDC VE
Marie-Françoise LAUNAY	Collège habitant COBAS
Maria MARCHAND	Structure collective CDC VE
Jean MARIEU	Collège habitant COBAS
Julie MILLOT	Structure collective COBAS
Christophe ORAZIO	Structure collective COBAN
Dominique PAYET	Structure collective COBAN
Hervé PILLON	Structure collective COBAN
Alain RAS	Collège habitant COBAS

COMMISSION "VIE DES ENTREPRISES"

Laurent GEULIN	Structure collective COBAS
François AUDIBERT	Structure collective COBAN
Pierre DURAND	Structure Collective COBAS
Paul-Hervé FROMENTIN	Structure collective CDC VE
Daniel LONGAUD	Structure collective COBAN
Maria MARCHAND	Structure collective CDC VE
Dominique MAURY	Structure collective COBAN
Florian TREMBLAY	Collège Habitant COBAN
Patrick HARRIET	Structure extérieure
Hervé PILLON	Structure collective COBAN

COMMISSION "ENVIRONNEMENT"

Alain RAS	Collège habitant COBAS
Jean MAZODIER	Structure collective COBAN
Christophe ORAZIO	Structure collective COBAN
Richard ANDRIEUX	Structure collective COBAS
Madeleine ARVOR	Collège habitant COBAS
Nadine BOURDON PALLAS	Collège habitant COBAN
Eric FERIOT	Structure collective COBAS
Françoise COINEAU	Collège habitant COBAS
Yann COSTESEQUE	Structure collective COBAN
Jean-Philippe DUBOIS	Collège habitant COBAN
Jean MARIEU	Collège habitant COBAS
Dominique MAURY	Structure collective COBAN
Yann MAYONNADE	Structure collective COBAN
Joël MELLET	Structure extérieure
Cyril PERPINA	Structure collective COBAN
Philippe PLANES	Structure Collective COBAS
Bruno TORMEN	Structure collective COBAN
Jean CAISSA	Structure collective CDC VE
Thierry TAILLANDIER	Collège habitant COBAN
Stéphane VACCHIANI MARCUZZO	Structures collectives COBAS

COMMISSION "JEUNESSE SPORT CULTURE LOISIRS"

Jean-Philippe DUBOIS	Structure collective COBAN
Pierre DURAND	Structure collective COBAS
Didier DALLEY	Structure collective CDC VE
Fabienne DEGUILLAUME	Structure collective COBAN
Cathy FAVREAU	Collège habitant COBAN
Sandrine FLOREAN	Structure collective COBAN
Bernard LERAT	Président du CODEV
Bertrand LALUQUE	Structure Collective COBAS
Yann MAYONNADE	Structure collective COBAN
Luc ANDREANI	Structure collective COBAN
Yann COSTESEQUE	Structure collective COBAN
Pierre ESCASSUT	Collège habitant COBAS
Séverine GAUDOT	Structure Collective COBAS
Yann HERRIAU	Collège habitant CDC VE
Maria MARCHAND	Structure collective CDC VE
Dominique PAYET	Structure collective COBAN
Stéphane VACCHIANI MARCUZZO	Structure collective COBAS

COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE"

Jean-Yves GAZARD-MAUREL	Structure extérieure
Benoît MATYN	Structure collective COBAN
Joël CABARDOS	Structure collective CDC VE
Michel CARRARA	Structure collective COBAS
Jean-Philippe DUBOIS	Structure collective COBAN
Pierre ESCASSUT	Collège habitant COBAS
Gérard FABRE	Collège habitant CDC VE
Sylvain GASSIES	Collège habitant COBAS
Sylvie GERAUT	Collège habitant COBAN
Yann HERRIAU	Collège habitant CDC VE
Jean MARIEU	Collège habitant COBAS
Philippe PLANES	Structure Collective COBAS
Alain RAS	Collège habitant COBAS
Nadège ROUILLON	Collège habitant COBAN
Vincent TREMBLAY	Collège habitant COBAN
Bernard LERAT	Président du CODEV

REVUE DE PRESSE

SUD OUEST Lundi 20 mai 2024

NORD BASSIN

Nouvel appel à candidatures pour siéger au Codev

Après l'annulation pour irrégularité par le tribunal administratif, l'intercommunalité du Nord Bassin relance un appel à candidatures auprès de ses habitants pour rejoindre le Conseil de développement

Sabine Menet

s.menet@sudouest.fr

La Communauté d'agglomération du Nord Bassin (Coban) lance un nouvel appel à candidatures, à destination de ses habitants, pour siéger au Conseil de développement (Codev) du territoire. Une décision qui fait suite à la récente annulation, en mars dernier, par le tribunal administratif et pour cause d'irrégularité, du précédent collège.

Regroupant des membres des trois intercommunalités, la Communauté d'agglomération du Nord bassin (Coban), la Communauté d'agglomération du Sud Bassin (Cobas) et la Communauté de communes du Val de l'Eyre, le Conseil de développement rend des avis consultatifs sur des sujets engageant le territoire comme le Scot (Schéma de cohérence territoriale) ou le Plan local de l'habitat.

Pour candidater

Il est composé de 98 membres représentant les élus, associations et institutions diverses et aussi d'un collège des habitants. Ce dernier avait été désigné en 2021 après un tirage au sort organisé par les collectivités concernées, au Sud Bassin (dix membres), dans le Val de l'Eyre (six membres) et

au Nord Bassin (dix membres). Une dernière désignation qui a donc été invalidée et entraîne aujourd'hui ce nouvel appel à candidature.

Tous les habitants majeurs domiciliés sur les huit communes de la Coban (Andemos-les-Bains, Arès, Audenge, Biganos, Lanton, Lège-Cap Ferret, Marcheprime, Mios), n'ayant pas de mandat d'élu local et n'étant pas déjà membre du Codev au titre de représentant d'une association ou d'un organisme peuvent candidater. Et ce, par mail (contact@coban-atlantique.fr) ou courrier (46 avenue des Colonies, Andemos) avant le 14 juin 2024.



Le siège de la Coban se trouve à Andemos. ❧ ❧

MIOS - MARCHEPRIME

Citoyens, la Coban a besoin de toi !

La collectivité cherche des citoyens bénévoles pour participer au développement du territoire.

Dans ces pages, l'information concerne Mios et Marcheprime, mais elle peut également intéresser le reste des habitants du Nord-Bassin. En effet, la Coban lance un appel à candidatures pour le renouvellement du collège "habitants" du conseil de développement (Codev) du pays bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre. Ce dernier est une instance consultative, qui remet des avis sur des sujets liés au territoire (habitat, démographie, enquête publique, développement économique). Cet organe est composé de plusieurs strates, dont un collège "habitant".

Au Nord-Bassin la désignation de ces citoyens bénévoles a été rendue caduque par jugement du

tribunal administratif. Un citoyen audengeois avait en effet réussi à prouver que la communauté d'agglomération n'avait pas procédé à un tirage au sort comme elle en avait décidé initialement. Ce petit groupe étant dissolu, la Coban doit à nouveau procéder à un tirage au sort. Et pour cela, il faut au préalable que des candidats se déclarent.

Si vous souhaitez participer à cette instance et donner votre avis sur les projets structurants du territoire du Nord-Bassin, vous pouvez adresser une candidature avant le vendredi 14 juin en vous rendant directement sur le site coban-atlantique.fr.

Pour rappel, cette mission bénévole vous permet de trouver un « lieu d'expression et de dialogue entre des personnes bénévoles d'horizons très divers, sans mandat politique, qui expriment leurs idées et les mettent en débat ».